



Mesures de dureté sur site

Outre les techniques non-destructives classiques (contrôles visuels, endoscopie, examen par ressuage, magnétoscopie, radiographie, examen ultrasonique etc.) il existe d'autres techniques non-destructives permettant d'analyser certaines caractéristiques des métaux et soudures sur site. Lorsqu'un doute subsiste à propos de l'état d'une installation, de son fonctionnement, du choix des matériaux utilisés pour sa construction ou lorsque des dégâts ont été constaté, il est préférable de pouvoir examiner l'installation sans la mettre hors service.

La dureté d'un matériau, d'une soudure ou d'une zone soumise aux effets de la chaleur est un paramètre déterminant pouvant conditionner la durée de vie restante d'un matériau, la dégradation d'un matériau par surchauffe et / ou corrosion et érosion...

L'enregistrement de ces mesures non-destructives sur site est rendu possible grâce à l'utilisation de duromètres Shore ou Vickers portables. Le duromètre utilisé pour les métaux est en général calibré selon l'échelle de Vickers. Par la suite les valeurs obtenues peuvent être transposées selon d'autres types de dureté (Rockwell-Brinell).

Normes ou standards

Les examens sont effectués selon les normes et / ou spécifications énoncées dans le cahier des charges du client et / ou de son représentant (p. ex. fédérations sectorielles).

Groupe cible

Ce service s'adresse à toutes les entreprises faisant appel aux services CND de Vincotte pour la réalisation d'une mesure de dureté.

Avantages de ce service

- une vérification rapide de certificats de matériaux
- contrôle pendant le fonctionnement
- facile à réaliser

